

REGLEMENT

CONCOURS DES ILLUMINATIONS

Le concours d'illumination de Noël 2021 a pour but d'encourager les urbisylvains à décorer leur maison, leur balcon ou jardin afin d'égayer les rues et quartiers de La Ville du Bois. Les lauréats se verront décerner un diplôme et un cadeau.

1 / Le jury doit s'efforcer de sélectionner plusieurs lauréats « Illuminations de Noël » aux trois meilleures maisons, balcon jardins décorés. Il sera possible de sélectionner des « prix d'encouragement » dans une limite raisonnable.

2 / Pour participer au concours des illuminations de Noël, les candidats doivent se faire connaître auprès du service culturel de la ville : soit par téléphone 01 64 49 55 40 ou par mail : culture.sport@lavilledubois.fr

Il faudra communiquer le nom, le prénom, le numéro de téléphone du candidat ainsi que l'adresse exacte du lieu illuminé et **des photographies**.

Date limite d'inscription : samedi 18 Décembre 2021.

3 / A l'issue de la période d'inscription, les maisons qui candidatent seront soumises au vote du public du lundi 20 décembre au dimanche 9 janvier 2022 via le site Internet de la ville. Le vote du public comptera à hauteur de 50 % dans le classement final.

4 / Un jury composé de 4 élus de la commission culturelle ou du conseil municipal. Chaque membre du jury attribuera une note individuelle. Une concertation sera effectuée entre tous les membres du jury pour déterminer un classement des lauréats qui doit faire l'objet d'un consensus. Cette note comptera pour 50 % dans le classement final.

5 / Les critères pour sélectionner un lauréats doivent être les suivants :

- seules peuvent être prises en compte les maisons qui sont éclairées,
- les illuminations doivent se voir de la rue,
- les décorations doivent être sur le thème de Noël,
- privilégier l'harmonie à la profusion,
- privilégier le goût pour l'originalité.

6 / Les lauréats de l'année précédente ne peuvent être nommés une deuxième année consécutive.

7 / Le concours sera annulé s'il n'y a pas plus de 6 urbisylvains inscrits.

8 / Les lauréats se verront remettre leur prix à l'occasion de la cérémonie des vœux 2022 (sous réserve de la situation sanitaire).